

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR UN MICRO-ORGANISME – Utilisation de matériel de divertissement en volet milieu de vie		Numéro REC-CISS-072-PCI
Date d'entrée en vigueur	2021-06-22	
Date de révision		

<u>Objet</u>
Permettre aux résidents en volet de soins de longue durée des installations du CISSS des Laurentides de se divertir en s'assurant que les meilleures pratiques de prévention des infections sont en place.
<u>Lieu d'application</u>
L'ensemble des centres de soins de longue durée du CISSS des Laurentides
<u>Clientèle(s) visée(s)</u>
Clientèle hébergée dans une unité des soins de longue durée dans l'une des installations du CISSS des Laurentides
<u>Condition(s) d'application ou indication(s)</u>
<ul style="list-style-type: none">• Clientèle exempte de symptômes compatibles avec une maladie infectieuse (ex. : gastro-entérite, influenza, COVID-19, etc.);• Absence d'éclosion.
<u>Objectifs</u>
<ul style="list-style-type: none">• Éviter la transmission de micro-organismes par les étapes de nettoyage et de désinfection rigoureuses et systématiques du matériel;• Établir les bonnes pratiques d'utilisation, de nettoyage et de désinfection, dont la fréquence et les bons produits, ainsi que l'entreposage pour le matériel de jeux et de divertissement.
<u>Directive(s) – Intervention(s) – Références aux outils cliniques</u>
Les principes directeurs sont : <ul style="list-style-type: none">• Le respect des pratiques de base en prévention des infections;• L'analyse des caractéristiques du matériel de jeu ou de divertissement;• Le respect des critères préalable au nettoyage et à la désinfection (ex. : matériel intact, pas de rouille, le type de matériel, etc.);

- Le matériel de jeu, de divertissement ou les jouets doivent être lisses, non poreux et capables de résister à un nettoyage mécanique, fréquent et rigoureux ou pouvant aller au lave-vaisselle ou à la laveuse/sécheuse;
- Le matériel en peluche, en papier ou tout autre matériel non nettoyable/désinfection est à proscrire. Dans certaines situations, il se peut qu'un article ne pouvant pas être désinfecté soit réservé à usage exclusif d'un résident (ex. : un jouet en peluche);
- Les objets en bois doivent avoir une couche intacte de vernis afin de les rendre non poreux;
- Un inventaire du matériel utilisé doit être fait. Un calendrier des fréquences de nettoyage/désinfection doit être établi, et la responsabilité de ces activités doit être clairement attribuée (ex. : PAB de soir).

Procédure

- Les résidents doivent procéder à l'hygiène des mains (HDM) avant d'utiliser le matériel. L'HDM doit être répétée lorsque nécessaire, par exemple, après s'être mouché, après être allé à la toilette;
- L'utilisation d'une solution hydroalcoolique est adéquate si les mains ne sont pas visiblement souillées. Pour les mains visiblement souillées, l'eau et le savon sont recommandés;
- Le matériel doit être nettoyé/désinfecté entre chaque utilisateur. Si cela ne peut être fait immédiatement, l'objet doit être placé à l'endroit déterminé pour être fait ultérieurement (ex. : un bac bien identifié pour objets souillés);
- Le matériel propre doit être rangé dans des endroits séparés des items souillés ou contaminés;
- Les armoires de rangement, les coffres de jouets, les bacs ou tout autre type de rangement doivent être vidés et nettoyés selon un calendrier prédéterminé. Par exemple, selon l'utilisation, les poignées des armoires pourraient être nettoyées/désinfectées quotidiennement alors que l'extérieur complet des armoires fermées pourrait être nettoyé/désinfecté toutes les semaines. Les tablettes exposées à la poussière devraient être nettoyées/désinfectées tous les quatre mois ou plus souvent si visiblement souillées et l'intérieur de l'armoire fermée deux fois par année. L'annexe 1 servira à déterminer les fréquences de nettoyage/désinfection selon les spécificités des lieux physiques et de l'achalandage.

Nettoyage

Étape requise avant la désinfection dans le but d'éliminer les saletés, les poussières, les matières organiques (salive, sang, urine, etc.) et la majorité des micro-organismes. Pour ce faire, utiliser des linges réutilisables. Aussi, il est important de :

1. Inspecter le matériel de divertissement afin de s'assurer qu'il soit intact;
2. Nettoyer dans l'eau savonneuse tiède le matériel qui est immersible selon les recommandations du fabricant;
3. Mettre au lave-vaisselle le matériel de divertissement / jouets et dont le format et les matériaux le permettent. Ceux-ci n'auront pas à être désinfectés par la suite;
4. Utiliser une brosse, lorsque nécessaire, pour nettoyer les interstices, rainures ou autres dénivellations dans les jouets qui empêchent un nettoyage adéquat. Si la brosse est réutilisable, elle doit aussi être lavée et désinfectée sinon elle doit être jetée à la fin de la journée. Le lave-vaisselle peut être une alternative pour le nettoyage et la désinfection de la brosse;
5. Rincer le matériel à l'eau claire.

Désinfection

1. Verser la solution désinfectante sur un linge propre ou utiliser une lingette désinfectante préimbibée;
2. Mouiller toutes les surfaces du matériel de divertissement et attendre le temps de contact du produit désinfection (selon les recommandations du fabricant);
3. Laisser sécher à l'air libre;
4. Si requis, rincer avec un linge propre imbibé d'eau;
5. Entreposer le matériel de divertissement;

6. Dater et signer le registre de nettoyage et de désinfection, surtout lors des activités périodiques (ex. : mensuelles, etc.).

Définitions

Nettoyage : Étape devant toujours précéder la désinfection. Le nettoyage permet d'enlever un certain nombre d'agents infectieux, mais il ne les détruit pas. Il élimine les éléments qui sont propices à leur prolifération, comme la saleté, la graisse, la poussière et les matières organiques.

Désinfection : L'étape de désinfection détruit ou inactive de façon irréversible les agents infectieux sans nécessairement éliminer les spores des bactéries ou des champignons.

Rinçage : Le rinçage est parfois nécessaire après le nettoyage pour éliminer les particules résiduelles de savon et de matières organiques qui pourraient favoriser le développement des micro-organismes ou afin d'éviter une réaction chimique entre deux produits (nettoyant et désinfectant).

Précautions

Advenant qu'un résident développe des symptômes compatibles avec une maladie contagieuse ou en cas d'éclosion, il faudrait retirer tout le matériel récréatif après avoir procédé à sa désinfection minutieuse.

Références

Agence de santé publique du Canada (2013), Pratiques de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les milieux de soins, Ottawa, Canada

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (2012), Pratiques exemplaires en matière de nettoyage de l'environnement en vue de la prévention et du contrôle des infections dans tous les établissements de soins de santé, 2^e Ed., consulté à :

https://www.publichealthontario.ca/fr/eRepository/Best_Practices_Environmental_Cleaning_2012_FR.pdf

Institut national de santé publique du Québec (2021). COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces, 22 janvier 2021. Repéré à :

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19.pdf>

MSSSS (2015) Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention édition 2015, consulté à :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/guide-garderie/chap4-activites-creatives.pdf>

